

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Rennes, le **16 DEC. 2019**

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale pour le programme de restauration hydromorphologique des cours d'eau des bassins versants du Néal et du Guy Renault – Volet milieux aquatiques du contrat territorial Rance-Frémur 2020-2025

En application de l'arrêté préfectoral du **16 DEC. 2019**, il sera procédé, à la demande de la communauté de communes St Méen Montauban, à l'ouverture d'une enquête publique du vendredi 24 janvier 2020 (9h00) au lundi 24 février 2020 inclus (17h00), en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale pour la mise en œuvre du volet milieux aquatiques du contrat territorial des bassins versants du Néal et du Guy Renault pour la période de 2020-2025.

Les communes concernées par le projet sont Irodouër, La Chapelle-du-Lou-du-Lac, Landujan, Médréac, Quédillac, Montauban-de-Bretagne (ex Saint-M'Hervon), Saint-Pern et Miniac-sous-Bécherel.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie de :

- ▶ Médréac (siège de l'enquête) - Place de la Mairie – 35360 Médréac - le lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 – le mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 - samedi de 9h00 à 11h30
- ▶ d'Irodouër - 3 rue de la mairie – Irodouër : le lundi et jeudi de 8h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00 – le mardi de 8h00 à 12h15 – le mercredi de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 17h00 – le vendredi de 8h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h30 - le samedi de 9h15 à 12h00.

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>

Un poste informatique est à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, pour consultation du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la communauté de communes Saint-Méen Montauban – tél. : 02-99-06-54-92 – @ : environnement@stmeen-montauban.fr

Un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de Médréac et d'Irodouër pendant la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.neal@gmail.com. Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiqué.

M. Yves Hubert GUENIOT, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants à la mairie :

- de Médréac : le 24 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 et le 24 février 2020 de 15h00 à 17h00,
- d'Irodouër : le 15 février 2020 de 9h15 à 12h00.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale formalisées par un arrêté préfectoral ou un refus.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Ludovic GUILLAUME